



Envoyé en préfecture le 07/06/2019
 Reçu en préfecture le 07/06/2019
 Affiché le
 ID : 971-200041507-20190523-2019CC3SDPV27-DE
 Communes d'...



PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2019-2021

Table des matières

PREAMBULE	3
Quelques données de réalisation du premier pacte territorial d'insertion (PTI).....	4
Bilan des actions.....	4
Informations relatives à la Programmation 2019-2021	4
Les Objectifs du PTI	5
Durée du PTI.....	5
Chapitre I : LES ELEMENTS DE CONTEXTE	6
Contexte socioéconomique.....	6
Situation et évolution du nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active	8
Chapitre II : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PTI.....	11
Les enjeux prioritaires au niveau départemental	11
Les orientations transversales.....	11
Axe 1 : L'optimisation des réponses en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi	11
Axe 2 : La valorisation des initiatives économiques et sociales en faveurs de l'emploi	11
Axe 3 : L'amélioration des réponses aux freins périphériques d'accès et maintien à l'emploi	11
Les orientations spécifiques aux intercommunalités.....	11
Les orientations de la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre.....	12
Les orientations de la Communauté d'agglomération Cap Excellence.....	12
Les orientations de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL)	13
Les orientations de la Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)	13
Les orientations de la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes (CAGSC)	14
Les orientations de la Communauté des Communes de Marie-Galante (CCMG).....	14
Chapitre III : LA DEMARCHE PARTENARIALE POUR UNE LARGE PARTICIPATION DES ACTEURS	15
La gouvernance	15
L'animation et la communication	16
Le niveau départemental	16
Le niveau infra-départemental (territoires des EPCI)	16
L'évaluation du partenariat.....	16

PREAMBULE

La Loi n° 2008-1-249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, appliquée dans les Départements d'Outre-Mer depuis le 1^{er} janvier 2011, affirme le rôle de chef de file du département dans la définition et la conduite des politiques d'insertion et de cohésion sociale. Cette loi partage la responsabilité du RSA entre l'Etat et le Département, qu'elle identifie comme « chef de file » dans la définition, la mise en œuvre et la coordination des politiques d'insertion. Elle invite l'ensemble des acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation à partager leurs objectifs et à articuler leurs interventions pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des allocataires.

A cet effet, l'article L 2633-2.a11 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise l'obligation faite à la Collectivité de mettre en place un Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) au niveau départemental, dont l'objectif consiste en la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion (PDI) articulé avec l'offre d'insertion du territoire. Le PTI définit notamment « les modalités de coordination des actions entreprises par les parties au pacte pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active ».

Le Pacte territorial d'insertion (PTI) s'articule étroitement avec le Programme départemental d'insertion (PDI) qui précise la nature des actions d'insertion et leurs modalités de coordination pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA. L'enjeu du Pacte est de mobiliser les compétences de l'ensemble des partenaires, d'organiser la convergence de leurs actions dans le respect des rôles et missions de chacun. Il doit permettre d'engager une coordination permanente des acteurs afin d'apporter les réponses les plus adaptées et complètes possibles aux personnes dans la mise en œuvre de leur parcours d'insertion.

Elle instaure une nouvelle gouvernance territoriale pour développer une politique d'insertion départementale définie entre les différents partenaires institutionnels ayant compétences dans les champs de l'emploi, de la formation, du développement économique, du sanitaire et du social. Les cosignataires du Pacte se retrouveront au moins deux fois par an en comité de pilotage pour évaluer son avancement, le réorienter en fonction des évolutions liées au contexte législatif, économique et au marché de l'emploi. Ce pacte a vocation à s'enrichir et ainsi à être élargi à d'autres partenaires.

Le Département, pilote de la politique d'insertion départementale développée au profit des bénéficiaires du RSA la met en œuvre en lien avec les services de l'Etat dans le cadre des politiques publiques de l'emploi et du Conseil Régional au titre de sa compétence formation.

Cette responsabilité, le Conseil Départemental de la Guadeloupe veut l'assumer dans une logique participative avec la collaboration des institutions et partenaires qui agissent en faveur de l'insertion des publics les plus fragilisés par un contexte économique de plus en plus difficile pour les personnes les plus vulnérables.

En outre, le Programme Départemental d'Insertion est maintenu comme l'outil de la collectivité départementale pour l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA.

Au regard de ces enjeux et dans la droite ligne des nouvelles orientations de la Collectivité, la pertinence et l'efficacité des actions conduites en faveur des publics cibles s'appuiera sur des dispositifs territoriaux mutualisés dans les champs de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique, de la politique de la ville, du logement (amélioration de l'habitat) et des politiques d'accompagnement des plus jeunes.

Quelques données de réalisation du premier pacte territorial d'insertion (PTI)

Un premier Pacte Territoriale pour l'insertion comportant un volet transversal et six volets territoriaux à l'échelle des EPCI a été signé le 05 février 2016 et couvrait la période 2016/2018.

Bilan des actions

Parmi les 09 actions transversales affichées, 07 ont été mises en œuvre connaissant différents niveaux de réalisations :

1. Etablissement d'une cartographie de l'offre de soutien aux parcours d'insertion professionnelle (recensement et transcription dans un document unique de l'offre d'insertion professionnelle du département de la Guadeloupe).
2. Mise en œuvre de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi (développer les échanges de pratique et mettre en œuvre une démarche de capitalisation dans le cadre de l'expérimentation d'une action d'accompagnement global des publics en insertion)
3. Articulation des dispositifs de soutien aux parcours d'insertion professionnelle (Formation, création d'activité et aide à l'emploi)
4. Les réseaux départementaux : Appuyer la structuration et professionnalisation des réseaux de l'IAE
5. L'offre IAE : Soutenir la diversification et l'innovation des actions d'insertion par l'activité économique
6. Projets territoriaux : Informer sur les mesures visant le développement des projets et le soutien aux porteurs
7. La commande publique : Soutenir la promotion, la mise en œuvre et l'animation des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi
8. Le réseau des acteurs de l'accompagnement social : Assurer une mise en œuvre et un suivi partenarial

Au niveau des territoires, les actions affichées par chacune des collectivités signataires ont connu des degrés divers de réalisation.

Informations relatives à la Programmation 2019-2021

Pour soutenir ces actions et les amplifier, la collectivité départementale a retenu trois objectifs stratégiques dans le cadre de ses grandes orientations budgétaires pour l'année 2019 :

- ❖ Renforcer l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA par une action accrue des antennes locales d'insertion
- ❖ Construire des parcours d'insertion cohérents en optimisant l'utilisation des outils d'insertion
- ❖ Dynamiser le territoire en soutenant le secteur de l'ESS en Guadeloupe.

Enfin, les cadres stratégique, réglementaire et budgétaire ainsi que les enjeux liés à la programmation Fonds Social Européen (FSE), relevant du Programme opérationnel FSE pour l'emploi et l'inclusion 2014-2020, amènent le Département, chef de file des solidarités et de la cohésion sociale, à établir ce nouveau PTI dans la

continuité du précédent, dont le cadre de référence demeure celui de « l'inclusion sociale ¹ » et de « l'inclusion active² ».

La « promotion de l'inclusion sociale et de la lutte contre la précarité » constitue l'un des objectifs thématiques majeurs dudit programme opérationnel FSE de la Guadeloupe dont le Conseil Départemental en qualité d'organisme intermédiaire a la gestion. Il permet ainsi la mobilisation des enveloppes financières afférentes dans le cadre de ce PTI. Ce dernier a vocation à s'ouvrir à l'ensemble des publics en difficulté d'insertion. Cette responsabilité, le Conseil Départemental de la Guadeloupe l'assume dans une logique participative avec la collaboration des institutions et partenaires qui agissent en faveur de l'insertion des publics les plus fragilisés par un contexte économique de plus en plus difficile pour les personnes les plus vulnérables.

Le présent pacte s'inscrit dans la continuité de la démarche initiée en 2015.

Les Objectifs du PTI

Les cosignataires du Pacte, conscients de ne pas avoir individuellement entre les mains tous les leviers d'actions pour l'insertion des guadeloupéens en difficulté :

- misent sur les partenariats et sur la logique de réseau, en conjuguant les efforts des acteurs économiques, institutionnels et sociaux,
- misent sur une déclinaison des actions en tenant compte des situations infra territoriales,
- s'engagent à renforcer leur collaboration tout en respectant les compétences de chacun.

En cohérence avec les objectifs stratégiques de la collectivité départementale, les cosignataires s'engagent, pour les missions les concernant, à développer une politique d'insertion déclinée autour des objectifs suivants :

- ❖ **Objectif 1** : Favoriser des sorties positives vers l'emploi en développant les partenariats avec tous les acteurs économiques susceptibles d'accompagner ou d'employer des bénéficiaires du RSA.
- ❖ **Objectif 2** : Renforcer l'insertion par un accompagnement social partenarial et mutualisé.

Durée du PTI

Les cosignataires s'engagent conjointement à accompagner la mise en œuvre et l'avancement de ce pacte signé pour une durée de trois ans et coïncidant à la durée du PDI, à compter du 1er janvier 2019, conformément à la décision prise par l'Assemblée plénière départementale du 12 février 2019.

¹ (Contraire de l'exclusion sociale) source : conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

² (Permettre à chaque citoyen y compris aux plus défavorisés de participer pleinement à la société et notamment d'exercer un emploi > source Commission européenne)

Chapitre I : LES ELEMENTS DE CONTEXTE

Contexte socioéconomique

Les indicateurs socio-économiques

Indicateurs clés	2007	2017	France hexagonale 2017
INDICATEURS SOCIAUX			
Population (en milliers)	403	394	67 millions
Taux de croissance de la population annuel	0,60%	-0,20%	0,50%
Taux de natalité (pour 1000)	15	11,8	11,2
Taux de réussite au bac général	76,50%	93,01%	88,80%
Espérance de vie des hommes à la naissance	74,6	77	79,5
Espérance de vie des femmes à la naissance	83,3	84,1	85,3
INDICATEURS ECONOMIQUES			
PIB/habitant (en euros courants)	17 439	21005	32 307
Taux d'inflation (évolution en moyenne annuelle)	1,40%	0,80%	1,00%
Taux de chômage BIT	22,70%	22,40%	8,90%
Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (fin décembre)	41 830	55 810	3778200
Créations d'entreprises	4700	4 399	-
Taux de couverture	7,10%	11,01%	

Source : IEDOM – Rapport annuel 2017

Caractéristiques démographiques

Un territoire exposé à un double phénomène : la baisse de sa population et un vieillissement accéléré

Confronté au vieillissement de sa population, la Guadeloupe enregistre au 1^{er} janvier 2018 une baisse de sa population. La population guadeloupéenne est à son plus bas niveau depuis 2004. Le département a perdu plus de 5 360 personnes par rapport à 2010.

En 2015, la population légale s'établissait à 397 990 habitants. Et selon les estimations de l'Institut national de la statistique et des études économiques, au 1^{er} janvier 2018, deux ans après, elle est, de nouveau en baisse. Selon l'Insee nous étions 390 704 l'an dernier³.

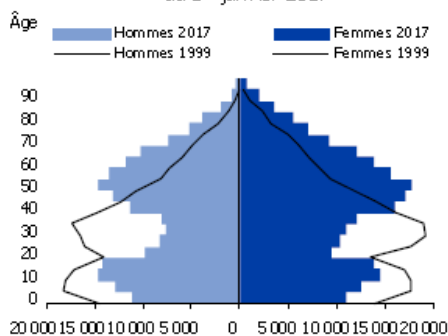
³ INSEE- Recensement de la population – décembre 2017

Population de 1990 à 2018 : comparaisons départementales						
	2018 (p)	% dans la France	2015	2010	1999	1990
France métropolitaine	65 018 096	97,1	64 300 821	62 765 235	58 496 613	56 577 000
Guadeloupe	390 704	0,6	397 990	403 355	385 609	351 844
Martinique	371 246	0,6	380 877	394 173	380 863	358 406
Guyane	281 612	0,4	259 865	229 040	155 760	113 351
La Réunion	865 826	1,3	850 727	821 136	703 820	597 828

Source : Insee, RP, estimations de population. Les données ne tiennent pas compte des éventuels changements

Parallèlement, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus s'agrandit et le vieillissement de l'ensemble de la population s'effectue à un rythme accéléré : en 2013, la Guadeloupe comptait 54 seniors pour 100 jeunes et en 2030, elle comptera 134 seniors pour 100 jeunes. Pour l'Insee, un tel phénomène s'explique par « le départ d'un nombre important de jeunes de 18-25 ans pour les études, pour un premier emploi, ou en quête d'autres horizons »

Pyramide des âges de la population
 au 1^{er} janvier 2017



Source : Insee - Recensement de la population 1999, Estimations de la population 2017.

Caractéristiques de l'activités économiques en Guadeloupe

Une économie qui reste fragile malgré un léger redressement observé en 2017....

Dans son rapport annuel 2017, l'IEDOM soulignait qu'après un léger recul du PIB en 2016 (-0,3 % en volume), l'activité présente des signes d'amélioration. Elle est soutenue par la consommation des ménages, dans un contexte de légère progression des prix, principalement sous l'effet de la hausse de ceux de l'énergie. En parallèle, l'investissement peine à décoller, par manque de projets d'envergure en 2017. Les échanges avec l'extérieur étaient, quant à eux, orientés à la hausse.

Ces éléments de conjoncture s'inscrivaient dans le contexte contraignant qui s'impose à la Guadeloupe : éloignement du marché européen, insularité, faible taille du marché domestique, forte exposition aux aléas économiques et climatiques, etc. Celui-ci amplifie de nombreuses difficultés de l'archipel, au premier rang desquelles figure un taux de chômage très élevé : 22,4 % en 2017.

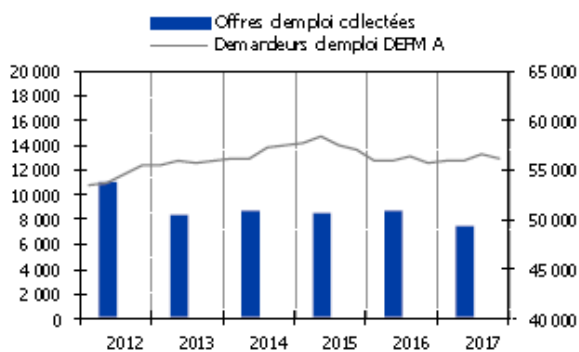
La prolifération des sargasses et les problématiques de la gestion et de la distribution de l'eau sont par ailleurs autant de défis que la Guadeloupe doit relever pour préserver son attractivité, essentielle pour l'industrie touristique.

Le cyclone Maria a perturbé le deuxième semestre pour l'agriculture, mais le tourisme est resté très dynamique : trafic aérien élevé, nuitées hôtelières en forte croissance, profitant même parfois d'un déport de la clientèle de Saint-Martin, plus durement touchée par un autre cyclone, Irma

.....Qui impacte faiblement l'emploi

En Guadeloupe, le marché de l'emploi est dominé par les seniors. Couplée avec l'émigration des plus jeunes pour la poursuite des études ou le premier emploi, cette tendance se traduit depuis 2016 par un plus grand nombre de sorties que d'entrées sur le marché du travail. Dans ce contexte, deux problématiques s'avèrent essentielles : celle du renouvellement des effectifs et celle des conditions d'exercice des métiers.

Demandeurs d'emploi et offres d'emploi (En données CVS)



Source : Direccte.

Sur l'archipel, les métiers médicaux et d'accompagnement aux personnes dépendantes sont en forte progression et nécessitent des qualifications spécifiques pour des conditions d'emplois encore peu attractives. Dans le bâtiment, la pénibilité des emplois et la variabilité des besoins dans le secteur de la construction limitent l'attrait des métiers. À l'inverse, les cadres administratifs, comptables et financiers bénéficient de conditions d'emploi favorables mais leur accès est conditionné par un niveau de qualification élevé.

Situation et évolution du nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

Avec plus de 42451 allocataires du RSA et plus d'une centaine de milliers de personnes couvertes, le Revenu de Solidarité Active (RSA) et le Revenu de Solidarité (RSO) demeurent deux postes particulièrement importants consacrés à l'insertion des publics fragiles

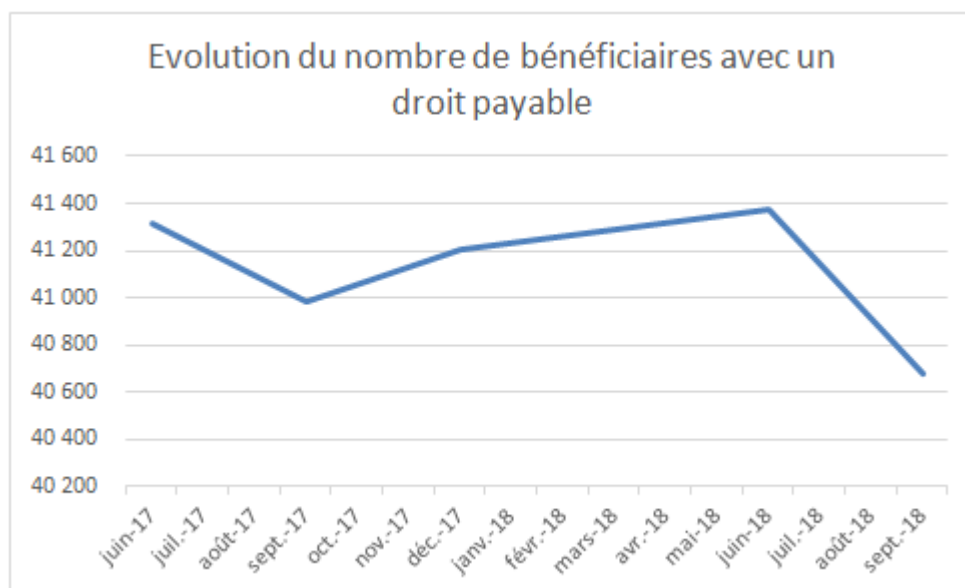
A fin septembre 2017, c'était plus de 191 M€ que le Département avait été consacré au financement du RSA et du RSO soit 75% du budget. A fin septembre 2018, la consommation des crédits 2018, en léger ralentissement s'est établi à 76% avec une dépense enregistrée à cette date de 195 M€.

Evolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA selon la composante :

Nombre de foyers bénéficiaires du RSA	juin-17	sept-17	déc-17	juin-18	sept-18
Droit payable	41 313	40 987	41 204	41 375	40 676
-Droit payable sans majoration isolement	36 429	36 185	36 450	36 478	35 841
-Droit payable avec majoration isolement	4 882	4 800	4 751	4 896	4 833

Source : Caf données consolidées (Eléments Locaux d'information Statistiques Allocataires)

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA



En septembre 2018, le nombre d'allocataires s'établissait à 40 676. Comparativement à septembre 2017, on observe ainsi une légère diminution du nombre de bénéficiaires. Il s'agira d'observer sur les années à venir s'il s'agit d'une tendance lourde ou d'une simple correction.

Typologie des bénéficiaires du RSA

La typologie de la population ne varie pas significativement.

Répartition par tranche d'âge

	juin-17	sept-17	déc-17	juin-18	sept-18
Total	41 313	40 987	41 204	41 375	40 676
-Moins de 25 ans	1 983	1 950	1 904	1 898	1 858
-De 25 à 29 ans	5 362	5 302	5 226	5 224	5 206
-De 30 à 39 ans	9 317	9 248	9 357	9 301	9 200
-De 40 à 49 ans	10 787	10 575	10 583	10 454	10 187
-De 50 à 54 ans	5 780	5 688	5 683	5 624	5 530
-De 55 à 59 ans	4 505	4 571	4 639	4 741	4 639
-De 60 à 64 ans	2 804	2 845	2 933	3 099	3 033
-65 ans ou plus	775	806	877	1 033	1 020
-Âge inconnu	-	2	2	1	3

Répartition des bénéficiaires du RSA par situation familiale et évolution annuelle

	juin-17	sept-17	déc-17	juin-18	sept-18
Total	41 313	40 987	41 204	41 375	40 676
-Couple avec enfant(s)	1 751	1 688	1 692	1 646	1 611
-Couple sans enfant	830	819	848	892	850
-Femme seule avec enfant(s)	16 408	16 224	16 242	16 276	16 116
-Homme seul avec enfant(s)	823	797	826	822	809
-Femme seule sans enfant	7 426	7 441	7 566	7 717	7 729
-Homme seul sans enfant	14 075	14 018	14 030	14 022	13 561
-Situation inconnue	-	-	-	-	-

Source : CAF données consolidées (Eléments Locaux d'information Statistiques Allocataires)

Profil type de l'allocataire : **Une femme seule avec enfant se situant dans la tranche d'âge de 40 à 49 ans**

Chapitre II : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PTI

Les enjeux prioritaires au niveau départemental

Cette situation difficile impose le renforcement de la coordination des actions en faveur de ces bénéficiaires et confirme les enjeux prioritaires suivants:

- Rationaliser la dépense et l'orienter en priorité vers les publics réellement nécessaires
- Rapprocher l'action en faveur des bénéficiaires du RSA au plus près des territoires
- Améliorer les délais de prise en charge et apporter des réponses efficaces aux freins à l'insertion
- Améliorer la qualité de la mise en parcours individualisé afin d'assurer aux personnes les plus éloignées de l'emploi, une augmentation du niveau de qualification et d'employabilité.
- L'appropriation par les acteurs économiques des outils et dispositifs d'insertion.

Les orientations transversales

Les partenaires du présent Pacte s'accordent sur la nécessité de reconduire les orientations suivantes pour l'ensemble du territoire de la Guadeloupe :

Axe 1 : L'optimisation des réponses en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi

Cet axe vise à améliorer l'accompagnement des publics en insertion et l'offre de soutien en consolidant la connaissance mutuelle des différents acteurs et de leurs dispositifs, en articulant les moyens déployés par les acteurs institutionnels et économiques dans le champ de l'insertion professionnelle, en renforçant la coordination des interventions des professionnels.

Axe 2 : La valorisation des initiatives économiques et sociales en faveur de l'emploi

Les actions supportées visent à renforcer les initiatives des opérateurs du champ de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion par l'activité économique par le développement des moyens d'appui, de financement, de communication et d'animation.

Axe 3 : L'amélioration des réponses aux freins périphériques d'accès et maintien à l'emploi

Dans le cadre d'une démarche partenariale, les actions mises en œuvre dans cet axe visent à favoriser le développement de réponses adaptées à des problématiques périphériques à l'emploi des publics en insertion (santé, logement, accès aux droits...).

Les orientations spécifiques aux intercommunalités

La déclinaison des engagements des parties au Pacte sur les territoires des EPCI concourt à l'élaboration des programmes locaux pour l'insertion.

Les orientations de la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Poursuivant la mise en œuvre de leur politique locale d'insertion, Les élus de la CANGT, soutenus par leurs partenaires continuent de faire du PLIE NGT «*l'outil majeur de la politique de développement socioéconomique de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre, au service des habitants et du territoire*».

Autour de l'animation du dispositif, les actions déployées en faveur des demandeurs d'emploi d'une manière générale et plus spécifiquement pour les personnes bénéficiant du RSA vont être amplifiées. Les actions du PLIE relèvent de quatre axes prioritaires. Parmi ceux-ci trois ont été retenus prioritairement dans le cadre du présent PTI :

Axe 1 : Proposer des accompagnements et des parcours adaptés aux besoins des publics

- Proposer une offre structurée permettant d'accompagner la diversité des participants potentiels du territoire
- Accompagner les participants sur des considérations connexes aux questions d'emploi/insertion
- Favoriser la mise en œuvre de parcours en renforçant l'offre d'insertion

Axe 2 : Proposer une offre d'accompagnement et de formation propre, en cohérence avec les enjeux du territoire

- Développer les relations avec le monde économique local pour définir et structurer les modalités de facilitation d'accès au marché de l'emploi pour les publics éligibles au PLIE
- Structurer et consolider les partenariats institutionnels locaux (Région, SIAE, OPCA, organismes de formation, etc.) pour adapter l'offre de formation accessible aux publics du PLIE
- Accompagner les participants en matière de lutte contre les freins à l'emploi

Axe 3 : Conforter le PLIE dans son positionnement d'outil au service du développement du territoire

- Conforter la complémentarité entre PLIE et projets structurants du territoire (stratégiques et opérationnels), par le recours assumé aux chantiers et clause d'insertion notamment
- Accompagner les acteurs du PLIE dans leur professionnalisation

Les orientations de la Communauté d'agglomération Cap Excellence

La collectivité maintient les quatre grandes orientations qui structurent l'action en faveur des publics exclus sur son territoire :

Axe 1 : Une démarche ciblée de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT)

La mobilisation de grands projets structurants au bénéfice de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA par la conduite d'une démarche ciblée de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT)** autour des grands projets structurants et par l'application effective des **clauses sociales d'insertion dans les marchés publics** des villes et de l'agglomération en lien avec les Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI).

Axe 2 : La structuration et renforcement de l'économie sociale et solidaire.

Cette structuration tourne autour de :

- L'accompagnement à la **création et au maintien d'activité** dans la filière « Tourisme/Patrimoine/Artisanat » (métiers de la mer ; tourisme vert et créatif ; valorisation du patrimoine matériel et immatériel).
- L'optimisation de **l'offre d'insertion et de formation des structures de PIAE** dans les secteurs suivants : animation culturelle ; gestion urbaine ; valorisation et préservation de l'environnement (agenda 21 ; éco-quartiers).
- La mise en place d'un **Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE)** valorisant les ressources patrimoniales immatérielles du territoire.

Axe 3 : L'accompagnement des actions du Contrat de Ville et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) par la participation au financement des projets d'insertion professionnelle retenu dans le cadre du contrat de ville et/ou du PLIE.

Axe 4 : La mobilisation des politiques sociales au bénéfice de l'accès à l'emploi par la mise en œuvre du **programme de développement social local** issu de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) intercommunale

Les orientations de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL)

Deux axes soutiennent les actions mises en œuvre dans le cadre PTI :

Axe 1 : Lever les freins à l'accès à l'emploi par la mise en place d'un Plan Local d'Insertion par l'Économique. Il s'agit de renforcer l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA et des chômeurs de longue durée

Axe 2 : Soutenir l'insertion par l'activité économique

Cet axe regroupe les actions :

- D'accompagnement individuel des porteurs de projet dans les productions de qualité.
- En faveur du développement de structures d'insertion par l'économique (SIAE) en lien avec les orientations et les grands projets de la CARL

Les orientations de la Communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)

Les actions pressenties par la CANBT vont s'articuler autour des axes suivants :

AXE 1: Soutenir l'insertion sociale et professionnelle

1. Accompagnement social et professionnel des BRSA par le biais du PLIE
2. Actions de remobilisation des femmes BRSA de plus de 50 ans
3. Accès à l'information des BRSA: village de l'insertion et de l'économie verte

AXE 2 : Développer une offre d'insertion à finalité économique

1. Actions économiques visant le retour à l'emploi des BRSA par le biais du PLIE
2. Sensibilisation des bénéficiaires du RSA à la création d'entreprises

Les orientations de la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes (CAGSC)

Trois axes définissent les orientations de la Communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbes en faveur des publics cibles du PTI

Axe 1. Coordonner l'action en faveur des publics en insertion, renforcer l'accompagnement dans le cadre d'une mise en parcours individualisée et faciliter l'intermédiation auprès des entreprises

Cet axe s'articule autour de 2 actions :

- 1.1 Mise en place d'un **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** pour permettre d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle en mobilisant et en renforçant l'ensemble des moyens concourant à leur accompagnement
- 1.2 Lancement de chantiers d'insertion patrimoniaux

Axe 2 : Doter le territoire d'outils d'ingénierie et d'émergence de projets adaptés aux besoins par la Création d'une plateforme d'ingénierie collaborative pour l'accompagnement des porteurs de projet, des chefs d'entreprise du territoire, des acteurs de l'ESS

Axe 3 : Assurer un service de proximité en faveur des publics en insertion qui vise à créer les conditions nécessaires pour rapprocher les structures d'accompagnement (ADIE, BGE Guadeloupe, Guadeloupe Initiative, Réseau entreprendre) et organismes de formation au plus près des créateurs d'activités et des bénéficiaires

Les orientations de la Communauté des Communes de Marie-Galante (CCMG)

La communauté des communes de Marie Galante s'engage au titre du PTI sur trois axes principaux :

Axe 1 : Développer la capacité d'accompagnement renforcé vers l'emploi par la mise en œuvre de parcours d'insertion personnalisé par la réactivation de trajectoire personnelle

Axe 2 : Développer l'insertion par l'activité économique, la création d'entreprise et autres initiatives locales en faveur du développement de l'emploi par la poursuite de la mise en œuvre d'un chantier d'insertion portant sur l'aménagement du sentier de randonnées du littoral de Marie Galante

Axe 3 : Formation et de développement de l'employabilité par la réalisation d'ateliers numériques

Chapitre III : LA DEMARCHE PARTENARIALE POUR UNE LARGE PARTICIPATION DES ACTEURS

La gouvernance

Il existe au niveau départemental et infra départemental diverses instances pilotées et animées par les partenaires en charge des politiques publiques contribuant à l'insertion des personnes en difficultés.

Pour rendre lisible ces multiples niveaux de réflexion, de mise en œuvre et de suivi de ces dispositifs, les signataires du Pacte conviennent de coordonner et de mutualiser les moyens qui ont tous vocation à accompagner une politique d'insertion départementale.

Le Département est responsable de la politique départementale d'insertion des bénéficiaires du RSA. A ce titre, il veille à une mise en synergie des diverses politiques publiques pour déployer le Programme Départemental d'Insertion en direction des publics cible.

Pour piloter, suivre évaluer les actions du Pacte Territorial pour l'Insertion, le Conseil Départemental et ses partenaires signataires se dotent d'un Comité de Pilotage. Cette instance aura un rôle uniquement consultatif.

Cette instance associant l'ensemble des partenaires signataires se réunira 6 fois à minima pendant la durée du Pacte, afin de :

1. Initier et piloter les actions définies,
2. Évaluer leur mise en œuvre et les résultats

Elle sera présidée par le Président du Conseil Départemental ou son représentant et associera l'ensemble des partenaires signataires du PII.

La mobilisation et l'animation de cette instance est sous la responsabilité du Conseil Départemental.

Le comité de pilotage n'a pas vocation à se substituer aux instances partenariales de pilotage existantes.

De manière à faciliter les travaux du Comité de Pilotage et dans le cadre des ingénieries nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues dans le présent accord-cadre, ce dernier pourra mobiliser sous forme de cellule technique les référents techniques des signataires.

Cette cellule technique pourra :

- être élargie et composée selon les thèmes traités,
- être déclinée en groupes techniques territoriaux à l'échelle des Antennes du Conseil Départemental et des EPCI, afin de pouvoir traiter de projets spécifiques aux territoires cibles.

L'animation et la communication

L'animation globale est confiée au Département par le biais de la Direction Générale Adjointe de l'Insertion (DGAI) en lien avec les partenaires signataires du PTI.

Elle s'organise à deux niveaux :

Le niveau départemental

D'un point de vue opérationnel, les axes stratégiques sont déclinés en actions dont le suivi de la mise en œuvre est du ressort d'une part, de la Direction Générale Adjointe de l'Insertion (DGAI) et de ses deux directions en charge de la mise en œuvre du PDI, la Direction des Antennes et de l'Animation Territoriale (DAAT) et la Direction de l'Insertion par l'Activité Economique (DIA) et d'autre part, du ressort de la Direction Générale Adjointe des Solidarités au travers de sa Direction du Développement Social et de sa Direction de l'Enfance de la Famille et de la Jeunesse.

La DGAI organise les rencontres avec les partenaires pilotes de ces actions.

Un plan de communication pour la promotion de la démarche partenariale et des actions du PTI sera proposé au Comité de pilotage.

Le niveau infra-départemental (territoires des EPCI)

L'animation locale du PTI est assurée par la Direction des antennes et de l'animation territoriale (DAAT) et l'EPCI du territoire concerné. Chaque co-animateur est invité à enrichir les travaux en sollicitant plus particulièrement ses réseaux techniques et les autres partenaires signataires du présent Pacte.

Le Conseil Départemental mobilisera plus particulièrement ses Antennes Locales d'Insertion dont l'une des missions majeures est l'organisation, l'animation et le développement du dispositif local d'insertion.

L'évaluation du partenariat

Le Conseil Général et ses partenaires s'engagent à assurer l'évaluation en continu des effets de la mise en œuvre du PTI sur l'offre d'insertion, son pilotage et sa gouvernance.

A ce titre, l'évaluation devra notamment permettre de :

1. Dresser un état des lieux évaluatif des principales réalisations du PTI
2. Proposer une analyse de sa mise en œuvre
3. Analyser les premiers effets sur l'offre d'insertion

Cette évaluation s'appuiera notamment sur les indicateurs de réalisations physiques mais également sur des éléments qualitatifs rendant compte de la mise en œuvre du partenariat tant dans sa dimension horizontale (effets de la démarche sur la relation entre les différents signataires) que dans sa dimension verticale (impact des actions individuelles ou concertées des partenaires au niveau des territoires).

Les éléments issus de l'évaluation feront l'objet d'une présentation auprès de l'Assemblée départementale en fin d'année budgétaire et auprès du Comité de pilotage à chacune de ses réunions.

Fait à Basse-Terre le

Le Président du Conseil Départemental

Josette BOREL-LINCERTIN

Le Préfet de Région

Philippe GUSTIN

Le Président du Conseil Régional

Ary CHALUS

**Le Directeur Régional de Pôle Emploi
Guadeloupe et Ile du Nord**

Olivier PELVOIZIN

**Le Directeur de la Caisse d'Allocations
Familiales de la Guadeloupe**

Patrick DIVAD

**La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Nord Grande-Terre**

Gabrielle LOUIS-CARABIN

**La Présidente de la Communauté des
Communes de Marie-Galante**

Maryse ETZOL

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Cap Excellence**

Eric JALTON

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Grand Sud Caraïbes**

Joël BEAUGENDRE

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Nord Basse-Terre**

Jocelyn SAPOTILLE

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération Riviera du Levant**

Jean DUPONT

**Monsieur le Président,
Madame la Vice-Présidente
d'OPCALIA Guadeloupe**

Philippe ROQUELAURE Yolande BERTHELOT

**Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-Président
d'UNIFORMATION Guadeloupe**

Franck FOY

Cédric GEOLIER

**Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général
du FAFSEA Guadeloupe**

Serge ALEXIS

Philippe GRISONI